

PROCEDURE D'APPEL ET DE DECLENCHEMENT D'INTERVENTION

RESERVEE AUX COLLECTIVITES LOCALES CLIENTES
ET AUX DONNEURS D'ORDRE

CENTRE ANIMALIER DE RATTACHEMENT:

Amiens - Rte d'Allonville - 80000 AMIENS - Tel: 03 22 52 04 44 - Mail: amiens@sacpa.fr

Responsable du centre: Jean-François SABIT

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC:

Lun-Ven: 9h-12h / 14h-18h

COMMENT FONCTIONNENT NOS SERVICES ?

1



Divagation des animaux sur la voie publique

- Errants, dangereux ou blessés
- Ramassage des animaux morts
(n'excédant pas 40Kg.)

2



Les services habilités par la
mairie contactent nos services
directement

3



L'appel est enregistré par nos
équipes qui déclenchent
l'intervention.

Cette procédure est **exclusivement réservée** aux collectivités locales conventionnées et aux services donneurs d'ordres habilités par les communes (exemple : Police, Gendarmerie, pompiers, élus, DDPP)

NOUS CONTACTER POUR UNE INTERVENTION

Durant les horaires d'ouverture de la fourrière:
03 22 52 04 44

En dehors des horaires d'ouverture de la
fourrière 06 30 27 58 63

(Numéro d'astreinte confidentiel)

Un technicien prend en compte votre appel.

Nous vous remercions de lui donner toutes les informations nécessaires à l'intervention :
*Nom, fonction, numéro de téléphone, adresse du lieu de l'intervention,
si possible type et nombre d'animaux à prendre en charge.*

Si le technicien est déjà en ligne, **merci de laisser vos coordonnées
téléphoniques ainsi que votre nom dans votre message.**

Merci de diffuser cette note aux services habilités à nous solliciter.